GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **MOTION**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	**DFFI**	**Date**	**29 octobre 2026**
Numéro	**26.184**	**Heure**	**10h30**

Auteur-e(-s) :	**Député-e-s interpartis**	**Lié à** (facultatif) **:** **ad**
Titre :	**Et si on remettait le vélo au milieu de l'école ?**	

Contenu :

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de promouvoir le vélo, à la fois comme moyen de déplacement privilégié pour rejoindre l'école obligatoire et comme compétence et culture à part entière du parcours scolaire, ainsi que les conditions institutionnelles, infrastructurelles et pédagogiques nécessaires à cette promotion, en étroite collaboration avec les communes et les cercles scolaires.

À cet effet, le Conseil d'État est invité à :

1. Clarifier ou instituer des compétences et tâches entre autorités cantonales, communales et cercles scolaires dans la promotion de la pratique du vélo auprès des élèves.
2. Soutenir le déploiement de **mesures de plus en plus favorables à la mobilité cycliste à l'approche des écoles**, afin de créer des réseaux sûrs, directs et confortables, centrés sur les bâtiments scolaires, notamment par :
   - la réduction de vitesse ou la fermeture (temporaire ou pérenne) de routes aux heures d'entrée et de sortie des classes ;
   - l'installation d'une signalisation dédiée à la mobilité cycliste scolaire (au sol ou encore sous forme de panneaux) ;
   - le subventionnement d'abris à vélos sécurisés et adéquatement dimensionnés selon la demande.
3. **Renforcer l'apprentissage du vélo et de sa culture dans le parcours scolaire** (dans le respect du PER), par :
   - l'intégration pédagogique progressive de la pratique dans l'éducation physique et sportive ;
   - la mise en place d'ateliers de réparation, par exemple dans le cadre des cours de travaux manuels ;
   - des collaborations financières et logistiques avec les cercles scolaires et des acteurs externes qualifiés, pour soutenir et décharger les enseignant-e-s ;
   - l'exploitation de ressources existantes (« École + vélo », Velopass, Bike Control) et le lancement de projets pilotes dans des cercles scolaires volontaires.

Développement (obligatoire) **:**

Le vélo : plaisir, santé et réussite scolaire

Le vélo permet aux élèves de se rendre à l'école de manière autonome, seul-e-s ou entre ami-e-s. C'est un moyen de déplacement synonyme de plaisir – la majorité des jeunes le citent comme leur préféré. L'activité physique qu'il génère renforce les défenses immunitaires, prévient le surpoids et améliore la concentration en classe. Il contribue à l'autonomie et à l'épanouissement des jeunes, tandis que leur éviction de l'espace public est devenue un indicateur de la qualité de vie en ville.

Un constat alarmant

Pourtant, aujourd'hui, près de deux fois moins d'enfants qu'en 1994 se rendent à l'école à vélo. Ce recul ne traduit pas un désintérêt des jeunes, mais un défaut de sécurité : manque d'infrastructures et craintes des parents face au trafic. Deux conséquences majeures en découlent : l'explosion des « parents taxis » (congestion, pollution, sédentarité) et un fossé technique grandissant ; de nombreux élèves arrivent aux cours d'éducation routière sans savoir maîtriser leur équilibre, ce qui rend cet apprentissage inefficace.

Le vélo, nouvelle « natation » scolaire

Comme pour la natation, compétence vitale enseignée à tous indépendamment du milieu familial, le vélo doit devenir un apprentissage scolaire fondamental. Il ne s'agit pas d'alourdir les horaires, mais d'intégrer la maîtrise du deux-roues dans l'éducation physique existante, avec l'appui de partenaires externes.

Des solutions éprouvées

La « rue scolaire » (fermeture des rues aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie) a fait ses preuves en Suisse et en Europe. Pédagogiquement, le canton de Berne a intégré cet apprentissage avec succès, et Neuchâtel peut s'appuyer sur des outils existants (« École + vélo », Bike Control, Velopass, Pro Velo).

Une gouvernance à clarifier

Les compétences sont réparties entre le canton (routes cantonales) et les communes (routes communales, sécurisation des abords). Le canton peut jouer un rôle stratégique : orientations, soutien financier, coordination et financement d'intervenant-e-s extérieur-e-s pour épauler le corps enseignant.

Cette motion invite le Conseil d'État à agir sur deux tableaux : sécuriser l'espace public et enseigner le vélo à l'école pour garantir l'égalité des chances.

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Nathalie Ljuslin

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**
Yves Pessina	Olivier Beroud	Mauro Moruzzi